



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE VINGT-DEUX FEVRIER À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS

Excusés ayant donné procuration :

M. Christophe CURIE à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON
M. Jacques VIGNAL à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	19

DATE DE LA CONVOCATION

16/02/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/02/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-009 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT D'ARPENTAGE : PARCELLES RD 264 - CHEMIN DES AIRES

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires ayant pour objectif de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes et de relier la voie verte sur l'axe partant des services techniques à la piscine communale René Seydoux ;

CONSIDÉRANT que des acquisitions foncières appartenant au domaine privé sont nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires ;

CONSIDÉRANT la réunion d'information organisée le 2 juin 2023 portant sur la présentation du projet d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires, aux riverains concernés ;

CONSIDÉRANT que la délimitation des cessions a été réalisée le 24 novembre 2023 par le cabinet LESENNE MARTINEZ et qu'un plan de division a été établi pour les parcelles suivantes :

Zonage PLU	Adresse	Section + numéro			Superficie acquise						
UD	LA MENTASTIERE	AC0015	26	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0076	33	UD	296 RTE DE SERNHAC	AP0334	24
UD	20 CHE DES AIRES	AC0017	70	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0077	29	UD	PLAN DE CLAUZONNE	AP0335	15
UD	LA MENTASTIERE	AC0018	17	UD	326 RTE DE SERNHAC	AP0078	33	UD	24 CHE DES AIRES	AP0338	25
UD	18 CHE DES AIRES	AC0022	41	UD	PLAN DE CLAUZONNE	AP0079	78	UD	22 CHE DES AIRES	AP0339	72
UD	LA MENTASTIERE	AC0526	15	UD	PLAN DE CLAUZONNE	AP0081	29	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0351	86
UD	5685 CHE DES AIRES	AC0789	77		PLAN DE CLAUZONNE	AP0083	18 9	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0352	12
UD	5685 CHE DES AIRES	AC0790	18		PLAN DE CLAUZONNE	AP0085	58	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0069	77
A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0074	172	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0297	72	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0316	23 2
A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0075	35	UD	13 CHE DES AIRES	AP0320	97	A	PLAN DE CLAUZONNE	AP0317	10

CONSIDERANT les arrêtés de voirie portant alignement individuel pris par le Département ;

CONSIDERANT les promesses de vente établis par le Géomètre missionné ;

Oùï cet exposé le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage et promesse de vente établis par le Géomètre pour chaque parcelle sus-indiqué.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

